

Regard sur les relations Franco-chinoises



INTERVIEW DE JEAN-CHARLES SIMON (SIMON ASSOCIES)

Quand avez-vous débuté vos relations avec la Chine ?

Nous avons commencé à nous intéresser à la Chine en 2010 avec la reprise d'une usine au Havre pour des industriels chinois venus d'Allemagne. Nous avons alors décidé de développer une activité Chine en concluant rapidement une alliance stratégique avec ZHONG YIN (cabinet d'avocats majeur, 1500 avocats dans 20 villes) qui accueille aujourd'hui plusieurs de nos avocats en ses locaux en Chine.

Quelle est votre vision des relations France-Chine ?

Les relations entre la France et la Chine sont anciennes, la Chine de 1964 est bien loin de celle de 2014 ! Si les entreprises du CAC 40 ont bien compris l'enjeu stratégique majeur que constitue la Chine, il n'en est pas toujours de même pour les ETI et les PME. Nos entreprises doivent se donner les moyens et s'adapter à ce marché en plein changement qui influera sur le monde entier. Les opportunités pour les entreprises françaises sont nombreuses ; il y a de la place pour bon nombre d'entreprises qui acceptent d'aller sur le terrain et de suivre la demande d'une Chine en pleine refonte. Il faut seulement y croire.

Et de la Chine vers la France ?

Je crois en la coopération entre entreprises chinoises et françaises. Je ressens que la Chine souhaite, en s'ouvrant à la communauté internationale pour commercer avec le monde, être respectée pour ce qu'elle est et traiter avec

loyauté. Des entreprises chinoises cherchent à investir majoritairement dans des entreprises françaises, d'autres s'implantent directement. La multiplicité de nos activités en Chine me convainc encore davantage dans une relation gagnant/gagnant où les entreprises chinoises vont notamment venir chercher en France un savoir-faire, de la recherche et du développement, une compétence. La France comporte de très nombreux atouts et doit prendre une place prépondérante dans les investissements chinois à l'étranger. Nos entreprises peuvent attirer vers elles les entreprises chinoises car leur investissement est au cœur des stratégies de croissance.

Les entrepreneurs français sont-ils prêts ?

Environ 1500 entreprises françaises sont présentes en Chine, avec des succès et des échecs souvent liés à une méconnaissance du terrain ou à un refus de prendre en compte les particularités locales. C'est une des raisons qui a amené Simon Associés à faire le choix de s'adosser à un cabinet d'avocats chinois implanté sur l'ensemble du territoire, ce qui permet de mener à bien les projets en s'adaptant aux spécificités régionales. En parallèle, le développement des entreprises chinoises s'accélère en France. Les entrepreneurs français ne seront prêts qu'en affichant une volonté d'ouverture intellectuelle tournée vers l'autre, en gardant à l'esprit que le meilleur contrat est celui qui reste partageur du profit dans le respect de chaque acteur. D'atelier du monde, la Chine va devenir laboratoire du monde et la France doit y contribuer. Notre cabinet est là pour « former » et accompagner les dirigeants français en ce sens.

Quels sont vos observations sur les droits chinois et français ?

La Chine a reconstruit depuis 20 ans son système juridique, empruntant beaucoup au droit

occidental. Les lois y sont finalement assez peu nombreuses, mais la réglementation est abondante et adaptée aux particularismes locaux. Le système préfère la médiation au procès avec une certaine forme de consensualité au traitement des litiges. Le droit civil chinois s'organise autour d'une loi générale de 1987 revue en 2009 avec des lois spéciales. Le droit des affaires est issu du droit civil général et de textes particuliers très évolutifs, sujet à interprétation. Outre cela, la vie des affaires en Chine impose de connaître le droit des sociétés et de l'investissement étranger, le droit du travail, celui de la propriété intellectuelle ou encore le droit pénal des affaires. Le droit français est assez accessible aux Chinois quand on prend le temps de l'expliquer. Nos activités en Chine en relation avec ZHONG YIN nous permettent cette pédagogie nécessaire. C'est plus dans les faits que les Chinois ont du mal à comprendre notre droit du travail ou notre fiscalité, sur le plan des principes.

Quels conseils pour les juristes d'entreprise ?

Le traitement des sujets est différent s'il s'agit de s'implanter en Chine ou de développer des relations avec une entreprise chinoise qui s'installe en France. L'entreprise française doit respecter les codes du pays et je défends l'idée qu'une entreprise chinoise doit aussi s'adapter, dans le respect de chacun. S'appuyer sur de bons conseils opérationnels et conseils du droit est essentiel, tout comme il est nécessaire de bien comprendre ses interlocuteurs et leur mode de pensée pour favoriser les négociations en toute sérénité.

Une conclusion ?

Gardons à l'esprit qu'il y a trente ans, il n'y avait rien en Chine... Et regardons ce qu'elle est devenue en imaginant ensemble quel acteur majeur elle pourra être demain !!